

LETTRE ÉCONOMIQUE

Égypte

Une publication du Service économique du Caire
Numéro 167 de mars 2026

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

5% du PIB

Objectif d'excédent primaire du projet de budget 2026/27, contre 4% pour 2025/26

Sommaire

ACTUALITÉS	- 4 -
Relations économiques bilatérales.....	- 4 -
Brèves économiques.....	- 6 -
Zoom : Quels impacts économiques et financiers du conflit régional ?	- 8 -
NOTES D'ANALYSE	- 10 -
La qualité de l'air : enjeux, défis et perspectives	- 10 -
Le déploiement progressif de l'assurance santé universelle.....	- 13 -
INDICATEURS	- 17 -

« La crise est l'occasion de se rappeler l'importance de l'adaptabilité » Charles Darwin

Épargnée par les attaques sur son territoire, l'Égypte ne l'est pas économiquement. La guerre en Iran et ses répercussions se sont immédiatement traduites par une sortie de capitaux estimée à environ 10 Md USD en un mois et, par voie de conséquence, une dépréciation de la livre égyptienne de près de 14% face au dollar. Couplée à l'augmentation des prix du baril, cette situation a déjà des répercussions budgétaires (facture pétrolière, qui a doublé au mois de mars, et remboursement de la dette) et sur l'accès, dégradé, aux marchés des capitaux. La poussée inflationniste de ce conflit paraît inévitable. Le prix des engrais, des transports publics, de la nourriture, subissent déjà une hausse. Fitch Solutions a relevé sa prévision d'inflation pour l'année de 11 à 13% et abaissé celle sur la croissance de 5,2 à 4,9%. Du côté des « rentes » traditionnelles de l'Égypte, le secteur touristique est, sans surprise, le plus touché, avec des annulations massives en provenance d'Europe, d'Asie, des États-Unis. Le mois d'avril, qui devait accueillir de nombreux touristes du Golfe, pourrait donner lieu à une forte baisse par rapport aux prévisions, en fonction de la durée de ce conflit. La reprise timide de transit par le canal de Suez constatée avant la guerre semble grandement enrayée. En revanche, principaux contributeurs de recettes en devises du pays, les quelque dix millions d'expatriés égyptiens à l'étranger, dont 70% basés dans le Golfe, ne paraissent pas avoir interrompu leurs transferts, voire a contrario les ont accélérés.

La réaction des autorités a été rapide. Dès le début du conflit, une cellule de crise pilotée par le Premier ministre a été constituée, et tout un train de mesures adopté, que les principaux bailleurs considèrent appropriées malgré leur impact social. L'essentiel vise à juguler les répercussions énergétiques de cette guerre sur une économie dépendante de ses importations ; non en termes d'approvisionnements, les stocks paraissant, d'après les autorités, suffisants à ce stade, mais face aux surcoûts massifs qu'elle engendre, qui ont contraint les autorités à accroître significativement les prix des carburants. Le gouvernement a décrété le ralentissement pour au moins deux mois des grands projets publics fortement énergivores, y compris dans la nouvelle capitale administrative, et s'est imposé des économies de fonctionnement sur ses dépenses énergétiques. Ce plan de sobriété s'étend désormais aux entreprises et particuliers, avec la fermeture des commerces à 21h en semaine et 22h le week-end, assortie toutefois d'exceptions notamment pour les lieux et activités dépendant du tourisme, ainsi que l'obligation du télétravail le dimanche dans les secteurs public et privé. En matière de pouvoir d'achat, le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les prix de l'électricité jusqu'à la fin de cette année fiscale (juin) et a annoncé l'augmentation du salaire minimum de la fonction publique à compter de la prochaine.

Les conséquences indéniables de cette nouvelle crise, venue frapper une Égypte en plein rebond économique, rappellent la persistance de fragilités structurelles. Le sentiment de « déjà-vu » exprimé par certains milieux d'affaires ayant affronté les crises précédentes ne doit toutefois pas occulter que l'Égypte aborde celle-ci dans de bien meilleures conditions économiques et financières. Il convient aussi de saluer la détermination des autorités à

respecter les engagements pris dans le cadre du FMI, dont témoigne le flottement avéré de la livre et les difficiles décisions prises en matière de sobriété énergétique. Les autorités, qui ont opté pour un discours de vérité vis-à-vis de la population, reconnaissent aussi avoir « retenu les leçons » des derniers chocs exogènes et de mesures qui avaient in fine contribué à accentuer la crise plutôt que de la résoudre.

Pascal FURTH, Chef du Service économique

ACTUALITÉS

Relations économiques bilatérales

Évènements marquants du mois :

11 mars : Suhur organisé par Alcatel-Lucent en présence du Dr Elsobekhy, Président de l'Autorité égyptienne de santé (EHA). À cette occasion, Mme Sandrine El Khodry, Vice-Présidente en charge des ventes mondiales et du marketing du groupe français, a annoncé la **réouverture prochaine d'un bureau en Égypte**, confirmant ainsi les ambitions de l'entreprise sur le marché égyptien.

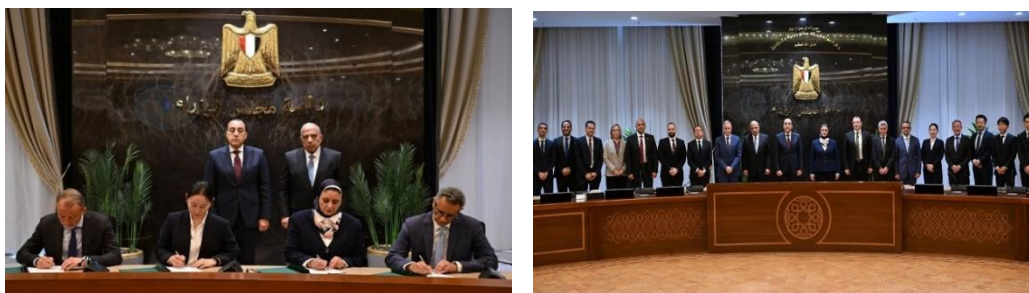


15 mars : premier entretien de l'Ambassadeur de France avec le nouveau ministre de la Planification et du Développement économique, M. Ahmed Rostom, le 15 mars. Echange ayant permis de souligner la qualité de la relation économique et financière franco-égyptienne, portée par l'AFD et la Direction générale du Trésor, et de constater l'engagement des autorités face aux conséquences économiques et financières de la crise régionale. Il a été rappelé le plein soutien de la France à la dynamique de réformes économiques engagée par les autorités égyptiennes qui y sont attachées, en dépit de la conjoncture.



18 mars : signature d'un contrat d'achat d'électricité (Power Purchase Agreement - PPA) entre le consortium Red Sea Wind Energy (Engie, Toyota Tsusho, Orascom Construction) et les autorités égyptiennes pour le **projet éolien Gulf of Suez III**, en présence du Premier ministre Mostafa Madbouly et du ministre de l'Électricité et des Énergies renouvelables Mahmoud Essmat. D'une capacité de 900 MW, ce projet constitue une étape structurante pour le développement des énergies renouvelables en Égypte. Il s'inscrit dans l'objectif d'Engie de déployer 3 GW de capacités supplémentaires dans le pays à l'horizon 2030. Il illustre également le rôle de premier plan des entreprises françaises dans le secteur

énergétique égyptien et leur contribution à l'objectif national de 42% d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2035.



30 mars : signature du rebranding de l'hôtel Mövenpick El Gouna en établissement Sofitel du groupe Accor, en présence de Maud Bailly, PDG des marques Sofitel, MGallery & Emblems. Avec 420 chambres, cet établissement devient le premier de la marque sur les côtes de la mer Rouge égyptienne et un élément structurant de la stratégie d'expansion du groupe dans le pays. Ce projet, développé en partenariat avec Orascom Development Holding, illustre le dynamisme du secteur touristique, la confiance des investisseurs internationaux dans le marché égyptien et la vitalité du partenariat économique franco-égyptien.



30-31 mars : inauguration du salon EGPES 2026 par le Président Abdel Fattah Al-Sissi. À cette occasion, l'Ambassadeur de France a participé à une table ronde réunissant le Premier ministre Mostafa Madbouly, plusieurs membres du gouvernement, ainsi que des représentants de grandes entreprises internationales. Les participants issus de la communauté d'affaires ont exprimé leur confiance dans le potentiel du marché égyptien, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les réformes et d'améliorer l'environnement des affaires dans le secteur énergétique. En marge de l'événement, l'Ambassadeur a également échangé avec les dirigeants des entreprises françaises présentes, venues en nombre. Leur développement en Égypte illustre la solidité du partenariat franco-égyptien dans l'accompagnement de la transition énergétique du pays (TotalEnergies, Axens, IFP Training, Bureau Veritas, Schneider Electric, Technip).



Brèves économiques

1- Fitch Solutions anticipe une dégradation du déficit courant

Le déficit du compte courant de l'Égypte pourrait s'élargir de 2,2 points de PIB à 3,4% en 2025/26, puis de 0,6 point à 2,5% en 2026/27, selon une analyse de BMI ([Fitch Solutions](#)), qui anticipe une dégradation de la position extérieure liée au conflit régionale. Cette évolution s'explique par un triptyque défavorable : hausse de la facture énergétique (+2 à 4 Md USD attendus), ralentissement du tourisme, notamment en provenance d'Europe, et reprise incomplète du canal de Suez, dont le trafic reste à 30-35% de son niveau d'avant crise. Par ailleurs, les sorties de capitaux de portefeuille (8 à 9 Md USD depuis mi-février selon l'analyse) et un profil de refinancement plus contraignant au printemps 2026 accentuent les tensions sur la liquidité externe, partiellement atténuées par les dépôts en devises de la banque centrale auprès des banques commerciales (13,7 Md USD). Dans un scénario défavorable de conflit prolongé et de forte hausse des prix du pétrole, le déficit courant pourrait atteindre 4,4% du PIB, impliquant des ajustements macroéconomiques supplémentaires, notamment budgétaires et monétaires.

2- Inauguration de la première phase du monorail du Caire

Le président Abdel Fattah El-Sissi, en présence du Premier ministre Mostafa Madbouly, du ministre des Transports Kamel El-Wazir et du directeur général d'Alstom, Henri Poupart-Lafarge, a [inauguré](#) le 20 mars la première phase du monorail Est du Caire, reliant Nasr City à la Nouvelle Capitale administrative. Long de 56,5 km et comprenant 22 stations, ce tronçon constitue une première étape d'un réseau global de 100 km destiné à améliorer la connectivité métropolitaine et à réduire la congestion urbaine. Le projet, mis en œuvre par un consortium associant Orascom Construction, Arab Contractors et Alstom, repose sur un système automatisé à haute fréquence, avec une capacité cible de 500 000 passagers par jour. Interconnecté à la ligne 3 du métro et au train léger (LRT), il s'inscrit dans une stratégie plus large de développement des mobilités durables.

3- Renforcement des efforts dans les secteurs gazier et pétrolier

L'entreprise publique EGAS prévoit de lancer en 2026 un nouvel [appel d'offres](#) international pour l'exploration gazière sur plusieurs blocs en Méditerranée occidentale, tout en programmant 17 puits exploratoires pour l'exercice 2026/27. Dans le même temps, EGAS se prépare à forer quatre puits supplémentaires d'ici la fin de l'exercice 2025/26 et initiera la première phase d'une étude sismique en Méditerranée orientale au second semestre 2026. La société prévoit notamment de mettre en service 51 puits en 2026/27. Sur le plan macro-énergétique, le gouvernement égyptien a par ailleurs tenu une [réunion](#) de haut niveau réunissant les ministères des Finances et du Pétrole ainsi que des représentants du secteur bancaire en vue de sécuriser les devises nécessaires aux importations de carburant et de maintenir des niveaux de stocks adéquats face à une demande croissante, notamment avant la saison estivale et dans un contexte d'envolée des cours. Les discussions ont également porté sur des scénarios flexibles de sécurisation de l'approvisionnement et sur le soutien financier aux opérateurs pour stabiliser le marché pétrolier intérieur.

4- Révision à la baisse des perspectives de croissance économique de l'Égypte

Certains [analystes](#) ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour l'Égypte, reflétant l'impact des tensions régionales sur l'économie. S&P anticipe désormais une croissance de 4,7% en 2025/26 (-0,1 pt), suivie d'un net ralentissement à 4,2% en 2026/27 (-0,5 pt), traduisant un effet différé mais durable du conflit. Fitch Solutions (BMI) prévoit de son côté une croissance du PIB de 4,9% en 2025/26 (-0,3 pt) puis un rebond à 5,2% (-0,2 pt) l'année suivante, suggérant un choc plus temporaire. D'autres institutions convergent vers ce diagnostic, Oxford Economics ayant abaissé sa prévision à 4,5% (-0,4 pt) pour 2026, tandis que la BERD a signalé une révision à venir. Ces ajustements s'inscrivent dans un contexte de pressions accrues liées à la hausse des coûts énergétiques, à la baisse des flux gaziers (-20%) et à la dépréciation de la livre face au dollar (-14% depuis le début du conflit), alimentant une inflation plus élevée (jusqu'à 15,8% en 2026/27 selon S&P) et pesant sur les perspectives de croissance.

5- Approbation par le gouvernement du projet de budget 2026/27

Le gouvernement égyptien a approuvé le projet de [budget pour l'exercice 2026/27](#), fondé sur l'hypothèse d'une accélération de la croissance du PIB à 5,4%. Il vise un excédent primaire de 5% du PIB (1 200 Md EGP, soit 19,1 Md EUR ; contre 4% en 2025/26) et une réduction de la dette publique à 78% du PIB (contre 82,9%), en ligne avec les engagements pris dans le cadre du programme avec le FMI. Les recettes publiques devraient augmenter de 27,6% (4 000 Md EGP, soit 63,8 Md EUR), contre une progression plus modérée des dépenses de 13,2% à (5 100 Md EG, soit 81 Md EUR). Une enveloppe de 832,3 Md EGP (13,3 Md EUR) sera allouée à la protection sociale (+12% en glissement annuel), tandis que 90 Md EGP (1,4 Md EUR) seront consacrés à des programmes de soutien à l'activité économique. Une hausse historique du salaire minimum, actuellement fixé à 7 000 EGP, est également attendue. En parallèle, le ministre des Finances a annoncé que la croissance du service de la dette serait contenue à 5%, en deçà de celle des dépenses, malgré un poste représentant près de 63% du budget. Toutefois, des risques d'exécution persistent, notamment liés aux tensions régionales. Le texte doit désormais être soumis au Parlement.

Zoom : Quels impacts économiques et financiers du conflit régional ?

Si l'Égypte n'est pas directement affectée par les conséquences sécuritaires des conflits régionaux actuels, sa forte exposition aux chocs extérieurs constitue un élément de fragilisation après une période de net rebond de l'économie. L'Égypte abordait cette crise avec des fondamentaux plus solides que lors des précédents chocs extérieurs (guerre en Ukraine, tensions en mer Rouge en 2023, etc.), notamment grâce à un niveau élevé de réserves de change (53 Md USD, soit environ 7 mois d'importations), à une croissance continue du PIB sur les derniers trimestres (supérieures à 5% sur les 3 derniers trimestres 2025) et un excédent primaire de 4,2% du PIB au premier semestre 2025/26. Toutefois, certains indicateurs apparaissent déjà dégradés.

L'Égypte est ainsi confrontée à une détérioration de ses conditions d'accès aux marchés obligataires. Face à la hausse de l'incertitude, depuis le début des affrontements, la hausse de la prime de risque exigée par les investisseurs apparaît supérieure à celle enregistrée dans les autres pays de la région, économies du Golfe incluses. Une dégradation durable des conditions de financement de l'Égypte renchérirait la charge de la dette, déjà élevée, alors que les besoins de financement brut sont estimés à près de 40% du PIB. Dans le même temps, après d'importantes entrées enregistrées ces derniers mois, portées par le regain d'activité économique, les sorties de capitaux d'Égypte sont estimées à environ 10 Md USD depuis le début du conflit. En réaction, la livre égyptienne s'est significativement dépréciée, atteignant son plus bas niveau historique face au dollar le 31 mars (54,5 EGP/USD), et enregistrant une dépréciation d'environ 14% depuis le 27 février, supérieure à celle observée dans d'autres économies de la région (y compris la Turquie).

L'évolution des prix de l'énergie et les perturbations des flux d'approvisionnement constituent des risques importants. La hausse des prix du pétrole et du gaz pèse sur la balance énergétique et le déficit courant (4,2% du PIB en 2024/25), alors que les recettes en devises sont déjà fragilisées par la baisse attendue des revenus du tourisme et du canal de Suez. En mer Rouge, les risques d'attaques ont suffi à dissuader les assureurs et armateurs dès le déclenchement du conflit. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie alimente les tensions inflationnistes, l'inflation ayant déjà rebondi à 13,4% en février. Certains analystes anticipent une inflation supérieure à 15% en mars 2026. Toutefois, les risques d'approvisionnement énergétique apparaissent contenus à ce stade. Environ 65% des importations égyptiennes de pétrole brut et de produits raffinés proviennent des pays du Golfe, mais la production nationale couvre environ 70% de la demande pétrolière. Concernant le gaz naturel, celui en provenance d'Israël représente 16% de la consommation intérieure – interrompues au début du conflit, les livraisons ont été rétablies à un niveau toutefois faible - mais environ 92% des approvisionnements en gaz naturel liquéfié viennent des États-Unis.

À ce stade, les mesures d'urgence mises en œuvre par les autorités se concentrent principalement sur la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que sur la préservation des équilibres budgétaires. Une cellule de crise interministérielle a été instaurée au sein du cabinet égyptien, avec pour priorités la sécurité énergétique et alimentaire (qui, pour les

autorités, ne soulèvent pas d'inquiétude majeure à ce stade en termes d'approvisionnement, mais plutôt de renchérissement significatif de leur coût), ainsi que la discipline budgétaire. Les premières mesures annoncées le 10 mars ont ainsi porté sur la préservation du budget. La hausse des prix des carburants (comprise entre 14% et 17%) vise ainsi à contenir l'impact de la hausse des cours internationaux sur les finances publiques, et s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans le cadre du programme FMI. Des mesures complémentaires, à portée plus symbolique, visent également à rationaliser les dépenses publiques (annulation d'événements gouvernementaux, réduction des déplacements officiels, etc.). Alors que le prix du pain baladi a été plafonné à 2 livres pièce, le salaire minimum devrait connaître une hausse à partir de juillet.

Lors du conseil des ministres du 28 mars, un plan de sobriété énergétique a été adopté avec effet immédiat, afin de faire face à la pression sur l'offre en agissant rapidement sur la demande intérieure. Il prévoit, pour une durée initiale d'un mois, la fermeture anticipée des commerces (21h en semaine, 22h le week-end), la réduction de l'éclairage public et l'extinction des panneaux publicitaires sur les axes routiers. Ces mesures restent assorties de nombreuses exemptions, notamment pour les activités essentielles (pharmacies, boulangeries, supermarchés, etc.) et les zones touristiques (Sud Sinaï, Louxor, Assouan, Hurghada, Marsa Alam). Par ailleurs, les administrations sont appelées à fermer à 18h et le télétravail obligatoire le dimanche est instauré dans les secteurs public et privé, y compris dans le secteur bancaire sur instruction de la Banque centrale. Les autorités appellent également à une modération de la consommation d'électricité et des déplacements, tandis qu'un ralentissement temporaire des grands projets d'infrastructure, dont la Nouvelle capitale administrative, est acté pour deux mois.

Naturellement, l'ampleur des effets de ce conflit et leur impact sur la stratégie à moyen terme du gouvernement dépendront de sa durée.

Nicolas BIC, Conseiller financier

NOTES D'ANALYSE



La qualité de l'air : enjeux, défis et perspectives

L'Égypte figure parmi les pays les plus exposés à la pollution de l'air, se classant au 12^{ème} rang mondial. Cette pollution réduirait l'espérance de vie d'environ 1,3 an et constitue la quatrième cause de mortalité dans le pays. Résultant d'une combinaison de facteurs anthropiques et naturels, cette situation a conduit les autorités à faire de l'amélioration de la qualité de l'air une priorité. Dans le cadre de la Vision 2030, la réduction des concentrations de particules fines au Grand Caire constitue ainsi le principal indicateur environnemental, avec un objectif de diminution d'environ 35% à l'horizon 2030. À cet égard, l'Égypte a engagé la mise en place d'un cadre réglementaire et de programmes dédiés, dont certains sont soutenus par des partenaires internationaux, dans un contexte d'intensification attendue des investissements.

La pollution de l'air est un phénomène multiforme aux déterminants anthropiques en milieu urbain

Les activités humaines sont la principale source de pollution atmosphérique dans les grandes agglomérations égyptiennes. Le secteur des déchets en serait ainsi le premier contributeur, en raison du brûlage à ciel ouvert des déchets solides non triés et de résidus agricoles, phénomène saisonnier mais récurrent, à l'origine de pics de pollution marqués, en particulier à l'automne. Les transports sont également un facteur déterminant, en particulier au Caire, où la circulation est dense et repose en grande partie sur un parc automobile ancien, faiblement motorisé en technologies propres et insuffisamment contrôlé. Les bus et microbus, qui assurent l'essentiel du transport urbain, fonctionnent majoritairement au diesel, dont la teneur en soufre est bien supérieure aux standards internationaux. Enfin, le tissu industriel, concentré en partie dans les zones périphériques de la capitale, en particulier les industries cimentières et certaines activités lourdes, contribue aux émissions de particules et de polluants atmosphériques, en l'absence de dispositifs de filtration suffisamment nombreux.

À ces sources anthropiques s'ajoutent des causes naturelles significatives à effet amplificateur, difficilement maîtrisables. La localisation géographique de l'Égypte, en bordure de zones désertiques, expose régulièrement le pays à des apports importants de poussières minérales. Les tempêtes de sable et les épisodes venteux, en particulier au mois de mars-avril, période du « Khamsin », sont des déterminants structurels de dégradation de la qualité de l'air. Par ailleurs, les conditions climatiques locales – climat sec, faibles précipitations, vents limités – combinées à la forte densité urbaine de la vallée du Nil, favorisent l'accumulation et la stagnation des polluants atmosphériques. Cette dynamique devrait s'accroître sous l'effet du changement climatique, via une augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, propices à la formation d'ozone et au renforcement de phénomènes tels que le Khamsin.

Politiques publiques et cadre réglementaire : des avancées progressives

Le cadre juridique en matière de protection de l'environnement existe mais demeure encore lacunaire. Dès les années 1990, l'Égypte a adopté un cadre législatif, centré autour de la loi n°4 de 1994, modifiée à plusieurs reprises et qui fixe des seuils nationaux pour plusieurs polluants atmosphériques et prévoit des mécanismes de contrôle et de sanctions. Toutefois, le rapport d'UN-Habitat de 2023 sur la pollution de l'air dans les villes africaines souligne l'absence de normes juridiquement contraignantes spécifiques aux PM2.5, alors même que ces particules représentent le principal risque sanitaire. Concernant la réglementation du parc roulant, la *Traffic Law* de 2008 a instauré le non-renouvellement des licences d'exploitation pour les véhicules commerciaux de plus de 20 ans, mesure étendue aux taxis par un décret en 2013. Par ailleurs, en 2022, l'importation à titre individuel de véhicules de moins de 3 ans a été autorisée, à la fois pour des motifs économiques et afin de renouveler le parc. Néanmoins, malgré l'existence de ce cadre réglementaire, les capacités institutionnelles de suivi et d'application demeurent hétérogènes. Les dispositifs de surveillance de la qualité de l'air restent partiels, avec une couverture géographique et une exploitation des données encore limitées.

Des programmes structurants ont été progressivement déployés depuis les années 2000, dans les domaines de la gestion des déchets, des transports et des émissions industrielles.

S'agissant des déchets, la pollution la plus visible se matérialisait par le phénomène du « black cloud », lié notamment à l'incinération des pailles de riz dans la région du Caire. Selon la Banque mondiale, cette pollution aurait diminué suite au renforcement des amendes, à la mise en place d'un suivi satellitaire par le ministère de l'Environnement, ainsi qu'au développement de filières de recyclage en lien avec les cimenteries. Cependant, la surface très faible des exploitations agricoles continue de complexifier la collecte et le recyclage des déchets. Sur le volet des transports, si plusieurs programmes de renouvellement de la flotte de taxis ont été menés dans les années 2000, l'avancée majeure réside dans le développement des transports en commun au Caire et à Alexandrie, appelé à s'intensifier dans les années à venir. Enfin, au niveau industriel, les programmes EPAP, financés par un consortium de banques de développement incluant notamment l'AFD et soutenus par l'Union européenne, ont permis à certains industriels d'investir dans la réduction de leurs émissions, à hauteur de 440 M EUR.

Une potentielle accélération des investissements pour lutter contre la pollution atmosphérique

Le secteur des déchets et l'industrie présentent un potentiel significatif d'investissement.

Si le niveau de pollution apparaît en baisse selon les statistiques nationales, sa réduction demeure une priorité, compte tenu de son impact économique estimé à 1,4% du PIB. En 2022, la Banque mondiale a lancé le projet « Greater Cairo Air Pollution Management and Climate Change » (GCCC), doté d'un prêt de 200 M USD et de 9,13 M USD de dons via le Fonds pour l'environnement mondial. La principale composante du projet (126 M USD) porte sur la refonte du système de gestion des déchets du Grand Caire, incluant notamment la fermeture de la décharge à ciel ouvert d'Abu Zabaal, la construction de stations de

transfert et le déploiement d'un système intégré de gestion des déchets à 10th of Ramadan. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières au 1^{er} janvier 2026 pourrait inciter certains industriels à investir afin d'améliorer leur compétitivité à l'export, en limitant leur empreinte carbone et leurs émissions.

Les innovations technologiques et les enjeux de gouvernance constituent des leviers clés d'amélioration de la qualité de l'air. Le segment des équipements et des systèmes d'analyse et de prévision de la qualité de l'air pourrait se développer, notamment grâce aux financements du projet de la Banque mondiale GCCC, dont une composante (17,5 M USD) vise à renforcer les outils d'aide à la décision. En effet, bien que 88 stations de suivi de la qualité de l'air soient recensées à l'échelle nationale, leur modernisation apparaît nécessaire afin d'améliorer les capacités de prévision, voire de permettre des modélisations avancées (type 3D) au service de la décision publique et de la planification urbaine, notamment dans les villes nouvelles. Par ailleurs, le secteur de la mobilité électrique pourrait bénéficier de cette dynamique. Le projet de mise à disposition de 100 bus électriques dans le Grand Caire, actuellement en phase d'étude conduite par SETEC, est conçu comme un pilote, avec la perspective d'électrification partielle de la flotte associée au projet de bus rapide (BRT). Enfin, l'enjeu de la gouvernance demeure central.

Alexandra LAMOTTE, Conseillère régionale développement durable

Le déploiement progressif de l'assurance santé universelle



Conformément aux principes consacrés par la Constitution égyptienne de 2014, l'Égypte a engagé, avec le soutien de la France et d'autres bailleurs, une réforme complète de son système de santé. Adoptée en 2018, la loi instaurant le régime d'assurance santé universelle (ASU) vise à couvrir l'ensemble de la population à l'horizon 2032, soit environ 120 millions de personnes. Le régime de santé des forces armées, qui regroupe entre 10 et 20 millions de bénéficiaires, en est toutefois exclu. Huit ans après la promulgation de la loi, la première phase de mise en œuvre est achevée. Elle a permis de couvrir environ 5,3 millions de bénéficiaires. Les premiers résultats apparaissent globalement satisfaisants, en dépit de défis structurels persistants.

La réforme de l'ASU accompagne la transformation du système de santé égyptien

La réforme a pour objectif de consolider et d'unifier un système de santé fragmenté, tout en renforçant la qualité des services dans un contexte de forte croissance démographique.

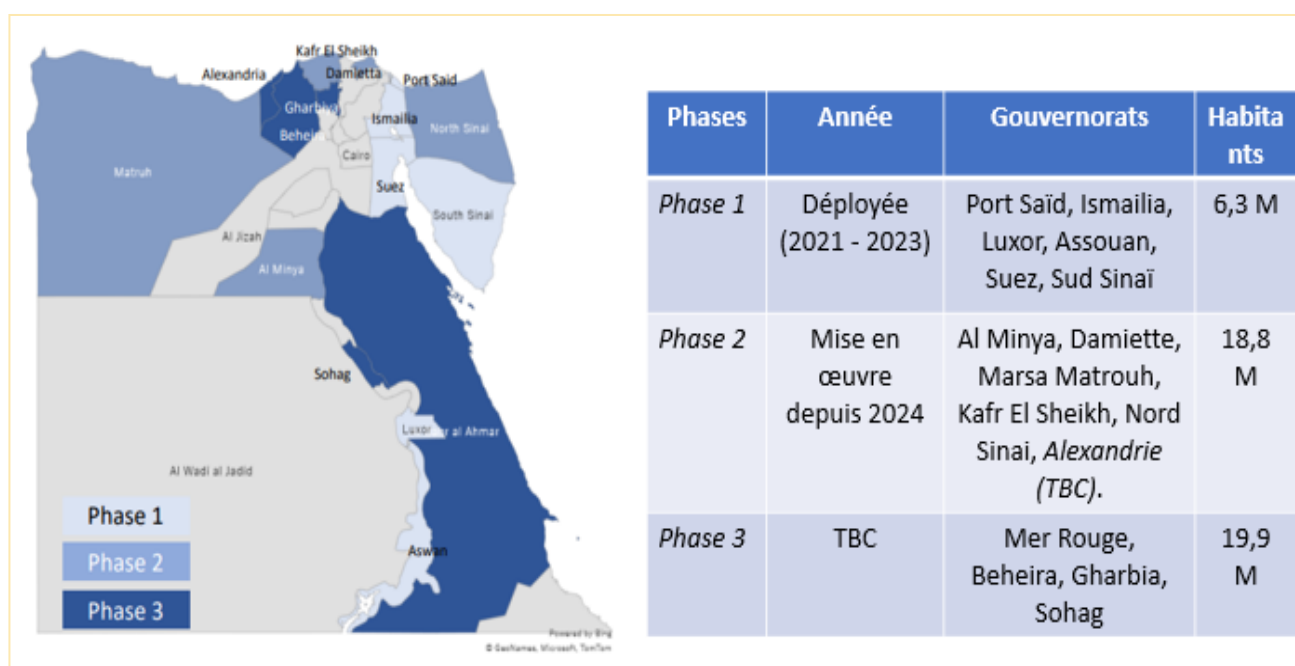
S'inscrivant dans une perspective de long terme, l'ASU repose sur un cadre légal désormais structuré, progressivement mis en place depuis la loi de 2018, et prévoyant un déploiement progressif par phases. Si l'Égypte s'est dotée dès 1964 d'un système de couverture publique et a engagé plusieurs initiatives en faveur des populations les plus vulnérables, des déséquilibres structurels persistent. Le taux de couverture demeure limité (environ 58% de la population, dont seulement 2% couverts par des assurances privées), tandis que la part des dépenses de santé supportées directement par les ménages reste élevée (62% du total des dépenses). Dans ce contexte, l'offre de soins apparaît encore insuffisante et inégalement répartie. La coexistence de multiples dispositifs de prise en charge et de prestataires de soins engendre des disparités persistantes en matière d'accès et de qualité des services.

Le nouveau système s'articule autour de trois entités structurantes, récemment mises en place et inspirées par les bailleurs. L'Autorité de l'assurance santé universelle (UHIA) assure la gestion du système, notamment la contractualisation et les paiements, sous l'autorité du Premier ministre. L'Autorité générale pour l'accréditation et la régulation des établissements de santé (GAHAR) constitue l'autorité nationale indépendante en charge de l'accréditation et de la régulation de la qualité. L'Autorité égyptienne de santé (EHA) intervient comme principal fournisseur public de soins, doté d'une autonomie de gestion et rattaché au ministre de la Santé. Par ailleurs, l'Autorité unifiée des achats publics (UPA), créée en 2019, concentre désormais l'ensemble des achats publics de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux. Enfin, la numérisation constitue un pilier structurant de la réforme, avec le déploiement d'une infrastructure centralisée, inspirée du modèle français, pour suivre les dossiers de soins.

Le nouveau système est fondé sur un équilibre entre soutien aux plus démunis et autofinancement. Il s'appuie sur l'introduction d'un système de cotisation obligatoire, destiné à garantir des ressources pérennes et à assurer l'équilibre financier du dispositif à moyen et long terme. Il prévoit également la prise en charge des plus démunis par le gouvernement, par l'inscription automatique, permettant d'englober la population du secteur informel dans le dispositif. Parallèlement, le financement de l'UHIA repose sur un ensemble de recettes fiscales qui lui sont directement ou indirectement affectées. La réforme bénéficie en outre d'un soutien significatif des bailleurs internationaux. L'Agence française de développement a été le premier partenaire à accompagner cette réforme, à travers trois prêts de politique publique, positionnant la France comme un partenaire de premier plan, également mobilisé via son expertise en matière d'assurance maladie. Depuis, d'autres partenaires, tels que la JICA et la Banque mondiale, ont rejoint cet effort. Le soutien prend notamment la forme de programmes d'assistance technique.

La première phase s'est achevée en 2025 et fait apparaître des résultats satisfaisants, notamment une amélioration du taux de couverture dans les six gouvernorats pilotes. 5,3 millions de bénéficiaires sont désormais enregistrés, soit environ 80% de la population cible, un niveau supérieur d'environ 20 points à celui observé dans l'ancien système. Plus de 500 prestataires de soins, publics et privés, ont été accrédités. Le nouveau modèle prévoit également une couverture automatique à l'échelle du foyer. L'UHIA a par ailleurs constitué des réserves financières jugées satisfaisantes. Parallèlement, la seconde phase est en cours de préparation depuis 2024, et devrait couvrir 5 à 6 gouvernorats supplémentaires, représentant plus de 18 millions d'habitants, ce qui devrait porter le déploiement à environ 12 gouvernorats sur les 27 que compte le pays.

Étapes de déploiement de l'assurance santé universelle



Source : Universal Health Insurance Authority.

Un déploiement confronté à des défis importants, néanmoins bien identifiés

Les défis liés à la mise en œuvre de la réforme, inhérents à toute transformation systémique d'une telle ampleur, avaient été soulignés dès 2019 dans un premier rapport de la Banque mondiale.

Le premier enjeu concerne la gouvernance. L'émergence de plusieurs entités (UHIA, EHA, GAHAR), rattachées à des autorités de tutelle distinctes et aux mandats parfois imbriqués, peut générer des zones d'incertitude. Consciente de ces défis, l'administration égyptienne étudie des ajustements législatifs, et a instauré un comité de gouvernance chargé d'assurer la coordination et le suivi de la réforme.

Le financement soulève également plusieurs interrogations, notamment en raison des incertitudes liées à la collecte des cotisations auprès du secteur informel et à la définition du panier de soins, qui servira de base aux remboursements. Les investissements nécessaires à la réhabilitation des centres de soins primaires (5 426 à travers le pays en 2023), principalement à la charge du ministère de la Santé, sont notamment jugés considérables. La réforme prévoit également qu'après trois ans de mise en œuvre, les centres de soins opérés par l'EHA doivent atteindre l'équilibre financier dans le cadre d'un passage à un financement basé sur l'activité (paiement à la prestation), mettant un terme aux transferts budgétaires. Cet objectif implique un suivi rigoureux et une gestion efficace pour conjuguer viabilité et la qualité des services fournis. Ces risques sont toutefois limités par une forme de flexibilité financière du système, permettant d'adapter les ressources en fonction des besoins.

La réforme suppose également une évolution progressive des mentalités et des pratiques, notamment à travers le développement de la médecine de première ligne et l'instauration d'un « reste à charge » dans les hôpitaux publics, en contrepartie d'une amélioration de la qualité des soins. L'acceptabilité sociale est ainsi un facteur clé, indissociable d'une nette amélioration de la prise en charge.

Une nouvelle place pour le secteur privé, en cours de définition, source d'opportunités

Le renforcement de la participation du secteur privé au système de santé est une condition indispensable pour assurer la soutenabilité de l'ASU. Les autorités ont ainsi engagé des consultations en ce sens. La loi de 2024 a par ailleurs ouvert la voie au développement de partenariats public-privé dans le secteur médical, le centre d'oncologie sous licence Gustave Roussy en constitue, à ce titre, une première en Égypte. Le ministère de la Santé est aussi en discussion avec plusieurs acteurs privés pour le développement d'autres dispositifs innovants. Dans ce cadre, un vaste plan d'ouverture à des entreprises privées a été annoncé, et confirmé en février 2026. Ces initiatives offrent de nouvelles opportunités pour les entreprises internationales.

Un dialogue a été engagé avec les assureurs pour structurer une offre complémentaire adaptée au nouveau modèle de couverture, dans l'objectif d'élargir la protection des citoyens. Plusieurs partenariats ont d'ores et déjà été conclus, notamment avec l'assurance du canal de Suez dans le gouvernorat de Port-Saïd. L'ASU pourrait être une opportunité pour le secteur, en démocratisant le principe de mutuelle. Le possible ajout du gouvernorat d'Alexandrie à la seconde phase de déploiement devrait par ailleurs accélérer ces discussions, compte tenu du poids du secteur privé dans ce territoire.

Antoine WILLENBUCHER, Chef du pôle Infrastructures, Environnement, Santé

INDICATEURS

Macroéconomie	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
PIB nominal (en Md USD), dont en % :	475	394	383	349	400
Agriculture	11,5	11,2	14,4	17,3	17,1
Industrie	26,8	26,2	24,2	23,2	23,2
Services	46	46,1	44,3	43,4	45,8
Autres	15,7	16,5	17,1	16,1	13,9
PIB par habitant (en USD)	4 587	3 744	3 570	3 191	3 579
Croissance du PIB réel (%)	6,7	3,8	2,4	4,4	4,7
Taux d'inflation, IPC moyen (% annuel)	8,5	24,4	33,3	20,4	12,4

Finances publiques (en % du PIB)	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
Déficit budgétaire	-6,2	-6	-3,6	-6,8	-9,4
Excédent primaire	1,3	1,6	6,2	3,8	4,8
Compte courant	-3,5	-1,2	-5,4	-4,2	-3,9
Dettes publiques	88,5	95,9	90,9	86,8	87
Dettes externes	32,8	41,8	39,9	44,2	41,6

Balance des paiements (en Md USD)	2023/24			2024/25	
	T2 (oct-déc)	T3 (janv-mars)	T4 (avr-juin)	T1 (juil-sept)	T2 (oct-déc)
Balance commerciale	-10,7	-10,1	-10,8	-14,1	-13,4
Exportations totales	8,1	7,7	8,4	9,1	9,6
Importations totales	-18,8	-17,8	-19,2	-23,1	-23,1
Balance des services	4	2,1	3,1	4,1	3,2
Revenus du tourisme	3,3	3,1	3,5	4,8	3,9
Revenus du canal de Suez	2,4	1	0,9	0,9	0,9
Transferts de la diaspora (nets)	4,9	5	7,5	8,3	8,7
Balance courante	-6,8	-7,5	-3,7	-5,9	-5,2
Solde compte de capital et financier	6,6	11,7	9,8	3,8	4,1
Flux nets d'IDE	3,2	18,2	22,4	2,7	3,3
Flux nets d'inv. de portefeuille	0,8	14,4	-0,1	-0,4	-3,3
Solde global	-0,6	4,5	5,6	-1	0,5

Secteur bancaire ^[1]	2023	2024	déc-24	mars-25	juin-25
Crédit à l'économie (% dépôts)	54	62,5	63	64	63
Fonds propres (% total des actifs)	6,2	6,6	65	63	62
Créances douteuses (% prêts totaux)	3	2,3	2,3	2,2	2,1

Notation dette souveraine	Note	Perspective	Date
Moody's	Caa1	Positive	07-mars-24
Standard & Poor's	B-	Positive	18-mars-24
Fitch	B	Stable	01-nov-24

Source : Ministère des finances, Banque centrale, FMI.

[1] Banques opérant en Égypte, à l'exclusion de la Banque centrale d'Égypte.

Conjoncture monétaire	2025/26				
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Inflation urbaine (%)	12,3	12,3	11,9	13,4	-
Inflation sous-jacente (%)	12,5	11,8	11,2	12,7	-
Taux de rémunération des dépôts (%)	21	20	20	19	19
Taux de refinancement (%)	22	21	21	20	20
Taux de change EGP/EUR	55,1	55,9	56,1	56,9	60,8
Taux de change EGP/USD	47,5	47,6	46,8	47,9	52,8
Réserves de change (Md USD, fin du mois)	50,2	51,5	52,6	52,7	-

Source : Banque centrale d'Égypte.

	Égypte	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Monde
Démographie	2024		
Population	116,5 M	572,5 M	8,1 Md
Densité (hab/km ²)	117	69	63
Croissance démographique (%)	1,7	1,9	1
Pauvreté, seuil national 2021 (% pop.)	33,5	-	-
Espérance de vie à la naissance (années)	72	72	73
Marché du travail	2025		
Population active (% âgée de 15 à 64 ans)	47,5	50,1	67,4
dont femmes	20	21	55
Chômage (% de la population active)	6,8	7,8	4,8
dont femmes	15,3	12,1	4,9
Emploi informel (% de la population active)	67%	40 à 80%	60%
Environnement	2023		
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques/hab)	2,3	-	4,7
Mortalité dû à la pollution atmosphérique (pour 100 000 hab), 2021	253,4	117,1	99,7

Source : Banque mondiale, Nations Unies, OIT.

Pour vous abonner, merci de remplir le formulaire suivant : [formulaire d'inscription en ligne](#).

Si vous souhaitez vous désinscrire, vous pouvez le faire via ce [lien](#). Si vous rencontrez des difficultés avec les formulaires, merci de contacter : pauline.belhassine-paillet@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Service économique du Caire.

Rédaction : Pascal Furth, Nicolas Bic, Antoine Willenbacher, Alexandra Lamotte, Pauline Belhassine-Paillet et Malek Hafsi.